

Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs

Premiers enseignements de la réforme

RAF – Angoulême – 19 nov. 2015



Tour d'horizon des changements :

- Nouvel accord de branche
- Entretien professionnel
- CEP – Conseil en Evol. Professionnelle
- CPF – Compte Personnel de Formation
- Plan de formation revisité

Un nouvel accord de branche

Objectifs :

- **Maintenir une capacité financière** pour favoriser l'accès à la formation dans les entreprises de -300 salariés par des **contributions conventionnelles mutualisées**
- **Maintenir l'investissement formation** des entreprises de 50 salariés et plus en introduisant une **obligation contributive assimilée à des versements volontaires**
- **Définir** un mode de calcul pour **les heures CPF des pigistes**

Dispositifs/effectifs	< 10 sal	10 à 49 sal	50 à 299 sal	> 300 sal
Plan de formation	0,40%	0,20%	0,10%	0,00%
Plan de formation conventionnel (*)	0,15%	0,15%	0,10%	
Développement de la FPC (*)	0,10%	0,10%	0,10%	
Investissement formation supplémentaire(**)			0,10%	0,30%
TOTAL PLAN DE FORMATION	0,65%	0,45%	0,40%	0,30%
Professionnalisation	0,15%	0,30%	0,30%	0,40%
CIF (*)	0,20%	0,15%	0,20%	0,20%
complément CIF (*)		0,05%		
FPSP	-	0,15%	0,20%	0,20%
CPF		0,20%	0,20%	0,20%
TOTAL CONTRIBUTIONS	1,00%	1,30%	1,30%	1,30%

Plan de formation conventionnel : contribution fléchée vers des **actions prioritaires de branche**

Développement de la FPC : contribution pouvant intervenir en **abondement à l'ensemble des dispositifs légaux** (Prof., CPF, Plan de formation légal ou volontaire)

Investissement formation supplémentaire : engagement minimal de l'entreprise

Les contributions conventionnelles sont mutualisées et viennent augmenter le budget annuel disponible pour :

Les entreprises de moins de 10 salariés en fonction de leur masse salariale :

- 1 350 € / an (MS < 20 000 €) (*contre 800€*)
- 2 050 € / an (MS [20 et 80 000 €]) (*contre 1 250€*)
- 2 950 € / an (MS [80 et 140 000 €]) (*contre 1 800€*)
- 3 750 € / an (MS > 140 000 €) (*contre 2 300€*)

Les entreprises de 10 à 299 salariés à hauteur de :

- **120%** du montant de leur contribution conventionnelle sans être inférieur à 3 750€.

Réforme - Quels changements dans les pratiques?

- Définition par l'employeur de son investissement formation en fonction de ses orientations et des objectifs à atteindre
=> passer d'une logique de moyens à une logique de résultats
- Intégration du CPF dans la politique de l'entreprise / architecture à conforter besoin du salarié/besoin de l'employeur
- Logique de parcours modulaires
- Part plus importante des formations certifiantes
- Gestion renforcée des parcours des salariés

L'Entretien professionnel

Objectifs :

- Étudier les perspectives d'évolution professionnelle du collaborateur
- Se projeter dans l'avenir
- Etablir les projets et les besoins de formation

Qui? : les salariés de l'entreprise

Quand? : tous les 2 ans

Quels bénéfices pour le salarié :

- Etre davantage informé de l'évolution de son entreprise
- Pouvoir exprimer ses souhaits
- Clarifier son positionnement et son projet professionnel

Quels bénéfices pour l'entreprise :

- Faire le lien entre les projets de l'entreprise et les aspirations professionnelles des salariés
- Motiver et impliquer les collaborateurs autour de l'avenir de l'entreprise
- Améliorer la préparation du plan de formation
- Optimiser l'employabilité et la compétitivité des salariés
- Repérer les éventuels signes de lassitude ou d'usure et proposer des améliorations

Le Conseil en Evolution Professionnelle



Objectifs :

Le CEP permet de:

- Élaborer une stratégie d'évolution professionnelle avec l'aide d'un conseiller spécialisé
- Être accompagné dans la construction d'un plan d'actions

Qui dispense le CEP?

- Les OPACIF (dont Afdas)
- Pôle Emploi
- Cap Emploi
- Missions Locales
- APEC

Un service gratuit et confidentiel



Les étapes du CEP

1^{er} niveau

Conseil individualisé : site internet dédié www.mon-cep.afdas.com

Analyser la situation professionnelle et décider ou non de poursuivre les démarches

Identifier les acteurs

2^{ème} niveau

Conseil personnalisé

Clarifier la demande et préciser les priorités (évolution prof.)

Identifier les compétences acquises

Identifier celles à acquérir -> améliorer/favoriser l'évolution prof.

Identifier les emplois correspondant aux compétences

Bénéficier d'une méthodologie de construction du projet

Définir le projet prof et apprécier la faisabilité

3^{ème} niveau

Mise en œuvre du projet

Concrétisation du projet : évolution professionnelle, stratégies envisagées, plan d'actions (formations)



Un premier état des lieux des sollicitations

(janvier à octobre 2015)

Nombre d'entretiens CEP :

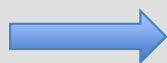
4400 entretiens pour 3200 personnes accompagnées par l'Afdas (tout niveau CEP)

Dont 1500 Intermittents du spectacle

Dont 300 salariés du champ de l'audiovisuel

Dont 1350 entre 30 et 39 ans

Dont 1050 entre 40 et 49 ans



**Une montée en puissance rapide
résultante d'une attente forte**



Le site : www.mon-cep.afdas.com

- Tendances de l'emploi par région
- Fiches métiers
- Portraits sectoriels
- Modules de e-learning
« 20 minutes chrono »

The screenshot shows the homepage of the Afdas website. At the top, there is a navigation bar with the Afdas logo and several menu items: 'Qu'est-ce que le CEP?', 'Trouver mon conseiller', 'Outils et services', and 'Rechercher'. Below the navigation bar is a large banner image featuring a man in a plaid shirt looking at a tablet, with a background of colorful sticky notes. The banner text reads: 'Bienvenue sur le site du conseil en évolution professionnelle de l'Afdas' and 'EN SAVOIR PLUS SUR L'AFDAS'. Below the banner are three main service cards: 'Qu'est-ce que le CEP?' (with a question mark icon), 'Mon conseiller' (with a magnifying glass icon), and 'Outils et services' (with a wrench icon). Each card contains a brief description of the service and a 'EN SAVOIR PLUS' button. At the bottom of the page, there are three sections: 'EVENEMENTS' showing a calendar for June with an event 'CEP : rencontre d'information à Paris', 'TENDANCES METIERS' with a bar chart, and 'QUEST-CE QUE LE CEP?' with a video player showing a video titled 'Qu'est-ce que le CEP?'.

Le CPF – Compte Personnel de Formation

Acquisition des heures

- Tout salarié acquiert 24 heures/an à partir de 2015 pendant 5 ans puis 12 heures à concurrence de 150 heures
- L'acquisition est proportionnelle au temps de travail
- Pour les intermittents du spectacle, modalités d'acquisition spécifiques :

Techniciens	50 jours travaillés dans l'année civile = 8 heures
Artistes	30 jours travaillés ou cachets dans l'année civile = 8 heures
- Les heures de DIF acquises au 31/12/14 sont utilisables au titre du CPF et ce jusqu'en 2020 au plus tard
- La Caisse des Dépôts et Consignations gère les compteurs individuels

Actions éligibles

- **Le socle de connaissances et de compétences**
- **L'accompagnement à la VAE**
- **Et les formations :**
 - qui conduisent à une certification RNCP
 - qui conduisent à un CQP (y compris les CPQI)
 - inscrites à l'inventaire des certifications personnelles par la CNCP
 - entrant dans le programme régional de formation

...Dès lors que ces formations figurent sur une liste :

établie par les CPNE

établie par le COPANEF (niveau national)

établie par le COPAREF (niveau régional)

Quelques exemples d'actions éligibles au CPF :

- Concepteur-réalisateur de films d'animation
- Assistant réalisateur cinéma d'animation
- Langues (BULATS – TOEIC - DCL)
- Bureautique (PCIE – TOSA - B2I)

Mobilisation du CPF par les salariés

De droit

Sur le temps de travail

- Socle de compétences
- VAE
- Formations prévues par accord
- 100 heures de pénalité pour « non gestion de parcours »

Hors temps de travail

- Toutes formation éligible au CPF

Avec accord de l'entreprise

Sur le temps de travail

- Pour toute formation n'ouvrant pas un droit opposable

Hors temps de travail

- Accord nécessaire de l'entreprise si abondement

Financement du CPF

- Financier pivot : l'OPCA

- Abondements possibles :

Employeur (volontaire ou accord d'entreprise)

Afdas au titre d'un autre dispositif (CIF, plan, prof.)

Bénéficiaire

Conseil régional, Pôle Emploi, Agefiph,

Mon Compte Formation

Le site www.moncompteformation.gouv.fr permet de :

- prendre connaissance des heures disponibles
- rechercher des certifications spécifiques à votre projet professionnel
- connaître les modalités de financement de votre formation

The screenshot shows the homepage of the Mon Compte Formation website. At the top left, there is the logo of the French Republic and the text 'MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS INDUSTRIELLES, PROFESSIONNELLES ET SOCIALES'. To the right is the 'mon CompteFormation' logo with the tagline 'Site officiel du compte personnel de formation'. In the top right corner, there is a purple button labeled 'Mon compte formation' and a search bar with the text 'Rechercher sur le site'. Below the header, there are three navigation tabs: 'Le compte personnel de formation', 'Questions fréquentes', and 'Espaces dédiés'. The main content area is divided into three columns, each representing a user role: 'Titulaire' (purple), 'Employeurs' (teal), and 'Professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle' (blue). Each column features a list of links and an 'EN SAVOIR +' button.

Titulaire

- > Mes droits
- > Mes démarches
- > Mes interlocuteurs
- > Accéder à mon espace sécurisé
- > Rechercher une formation

Employeurs

- > Informer sur les heures DIF
- > L'accompagnement par l'OPCA
- > Compétences et parcours professionnel des salariés
- > Le financement du compte personnel de formation

Professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle

- > Espace professionnel
- > Accéder à mon espace sécurisé
- > Rechercher une formation